

Message du Conseil Communal au Conseil Général No 13 du 11 novembre 2013

Objet : Annulation de la décision du Conseil général de la Commune de Bassecourt du 2 octobre 2012, message N° 346 ayant trait à la mise en conformité, l'aménagement et l'équipement en jeux des jardins des écoles primaires.

1. Explications et développement

Lors de la séance N° 133 du 2 octobre 2012 du Conseil général de la Commune de Bassecourt, le législatif avait accepté un crédit de Fr. 380'000.00 pour la mise en conformité, l'aménagement et l'équipement en jeux des jardins des écoles primaires.

Après étude du dossier, des finances communales ainsi que de l'urgence à réaliser ces projets, l'exécutif de la nouvelle Commune de Haute-Sorne n'a pas jugé opportun de réaliser ces places de jeux comme décidé.

Ne remettant nullement en cause l'importance de ces réalisations, le Conseil communal vous propose d'annuler la décision prise le 2 octobre 2012 en la remplaçant par le message N° 14 qui vous sera soumis dans le présent ordre du jour.

En effet, les nouvelles autorités de la Commune de Haute-Sorne préfèrent voir les 2 projets aboutir séparément plutôt que de risquer de mettre la totalité en péril par une dépense globale trop importante.

2. Préavis des autorités

Le Conseil communal, le dicastère des travaux publics, celui des finances ainsi que la commission d'école préavisent favorablement cette proposition.

Le Conseil général est invité à recommander l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Haute-Sorne, le 11 novembre 2013

Au nom du Conseil communal
Le Président
Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire
Michel Guerdat

